



FEDNOT

The logo for FEDNOT consists of four horizontal teal bars of varying lengths stacked vertically, positioned above the word "FEDNOT" in a bold, white, sans-serif font.

Renforcer la position du notaire.
Soutenir la transition du notariat.
Informier le citoyen.

VISION ET VALEURS	p.2
MISSION	p.3
SOUTENIR ET RENFORCER LES SERVICES DU NOTAIRE	p.5
A. Le notaire, un conseiller proche de tous les citoyens	
B. Le notaire, un conseiller dans tous les moments clés de la vie	
C. Le notaire, gage de sécurité	
SOUTENIR LE NOTARIAT DANS LA TRANSITION VERS UN MONDE DIGITAL	p.11
A. Optimisation des services notariaux	
B. Digitalisation du notariat	
C. Le notariat : acteur social et sociétal	
D. Les services de Fednot	
DES SOLUTIONS QUI SIMPLIFIENT LA VIE DU CITOYEN	p.21
LE NOTARIAT EN CHIFFRES (2024)	p.28
GOVERNANCE FEDNOT	p.31
LES INSTITUTIONS DU NOTARIAT	p.35
L'INTERNATIONALISATION DU NOTARIAT	p.39

Disclaimer : Fednot souhaite utiliser un langage sans distinction d'identité de genre dans ses textes. Nous avons choisi d'utiliser la forme masculine pour désigner les personnes. Cela ne signifie pas que nous voulons exclure d'autres genres ; nous adoptons une approche inclusive et partons du principe que tous les individus sont égaux, quels que soient leur genre, race, croyance, âge ou orientation sexuelle.

VISION ET VALEURS

Fednot soutient le notaire afin qu'il puisse remplir de manière optimale son rôle d'expert juridique et de personne de confiance pour les citoyens et les entrepreneurs, ainsi que son rôle de partenaire fiable pour l'État.

La fédération veille à ce que l'expertise juridique du notaire reste à jour. En outre, Fednot facilite la gestion et l'organisation des études notariales. La fédération garantit également la sécurité des flux d'informations numériques entre les citoyens et les notaires, entre les notaires eux-mêmes et entre les études notariales et les administrations publiques.



Fednot a reçu en 2024, pour la troisième année consécutive, la certification 'Great Place to Work'. Les collaborateurs de Fednot travaillent chaque jour avec une grande ouverture d'esprit et un profond respect mutuel sur des projets pour le notariat.



Un notaire est un officier public au service des citoyens et des entreprises mais aussi au service de l'État. C'est un expert juridique, indépendant et impartial, auquel tous peuvent s'adresser dans les moments clé de leur vie. Les conventions qu'il rédige sont authentiques. Elles disposent de la force probante (dont les éléments ne peuvent être remis en cause) et de la force exécutoire (comme un jugement). Sa formation (6 années d'études, 3 ans de stage et la réussite du concours pour accéder au titre de candidat-notaire) lui permet de prodiguer des conseils juridiques de haute qualité. Son accessibilité (les notaires sont répartis sur tout le territoire belge) lui permet d'être au contact quotidien de la réalité et de la vie des citoyens et des entreprises. Un notaire crée une véritable relation de confiance avec les citoyens mais aussi avec les autorités. Ce lien de confiance est renforcé grâce au formidable travail d'équipe du notariat : des notaires entre eux et des notaires avec leurs institutions dont Fednot. Les notaires ont toujours gagé sur la mise en commun de leur connaissance et de leur énergie. Ensemble ils ont fait évoluer le métier, ils l'ont digitalisé, ils lui ont permis de continuer à s'adapter au monde dans lequel ils se trouvent. Tout en maintenant ce lien de confiance unique qui lie chaque notaire aux citoyens et à l'État.

Anne Wuilquot, Présidente de Fednot



Avec Fednot, nous apportons aux notaires et aux nombreux collaborateurs notariaux un soutien maximal dans leur rôle quotidien : les innombrables recherches et contrôles administratifs, l'informatisation, la fourniture de conseils, l'information du grand public sur des sujets juridiquement importants, etc. Pour y arriver, nous nous appuyons sur une équipe de collaborateurs enthousiastes qui, ensemble, dans le respect et l'ouverture d'esprit, travaillent chaque jour à des projets visant à soutenir les notaires dans leur travail. Pour ce faire, nous nous concentrons sur la digitalisation, la formation, la communication et les conseils en matière de gestion. Notre objectif ultime est de faire en sorte que les notaires puissent, dans les meilleures conditions, fournir des services contemporains et de qualité dans le cadre desquels le client – citoyen ou entrepreneur – occupe une place centrale.

Jan Sap, Directeur général de Fednot

MISSION

Soutenir et renforcer la position unique du notaire en tant que personne de confiance du citoyen et de l'État.

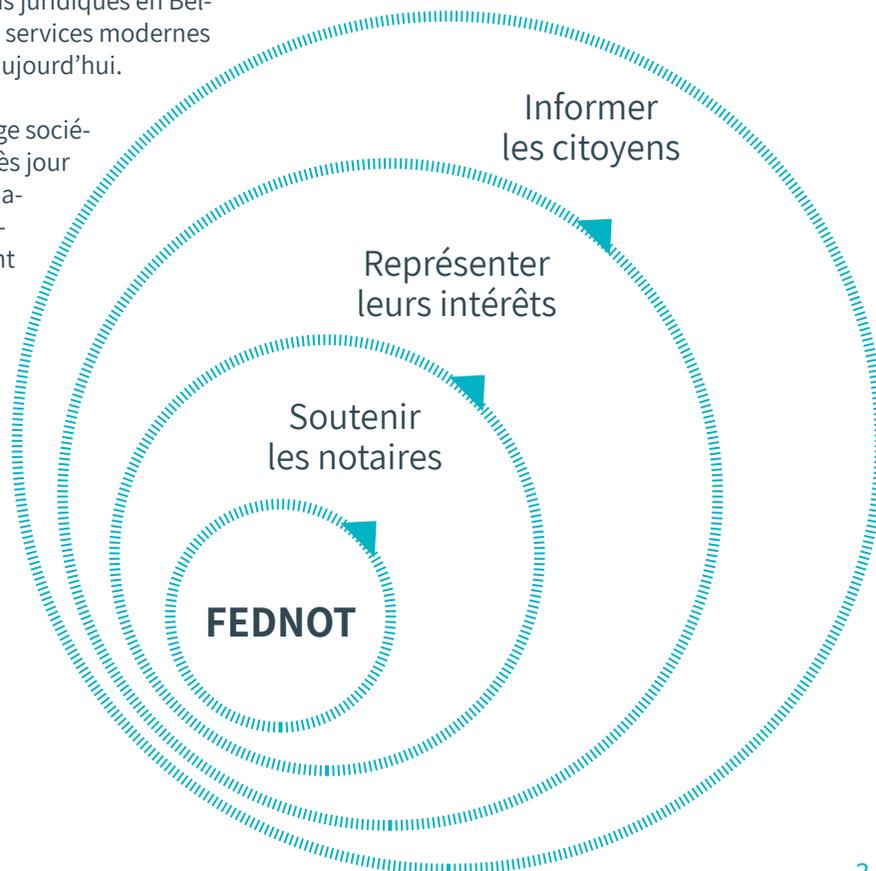
Fednot est au service de tous les notaires belges. Sa mission consiste à soutenir et renforcer les services juridiques des notaires, élargir l'ancrage sociétal du notariat et étendre son offre de services.

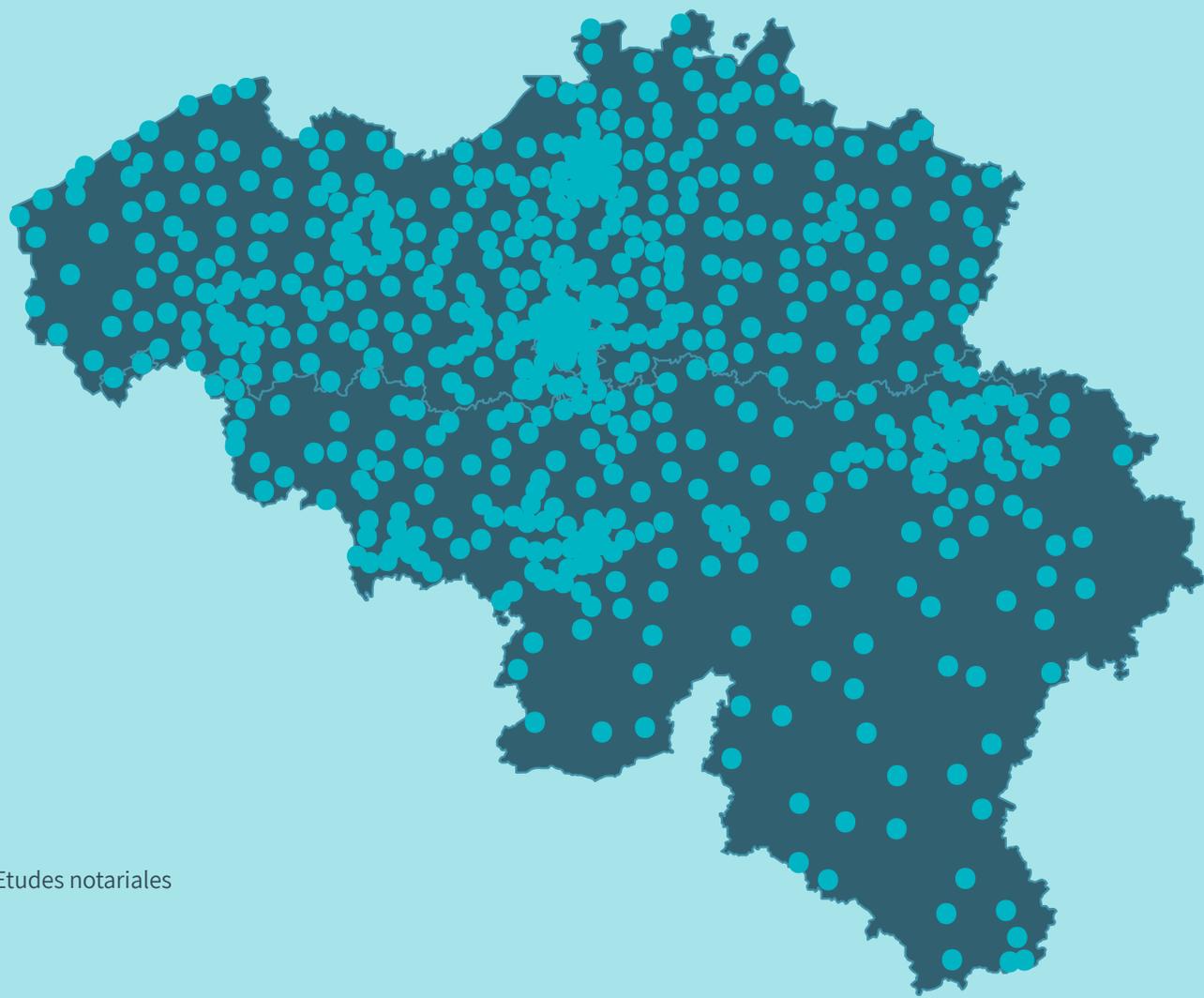
Fednot tient compte à cet égard des évolutions sociétales et technologiques, sans oublier les transformations digitales qui se succèdent à un rythme effréné. Dans un passé récent, cette approche a conduit à une série d'applications destinées aux citoyens et aux entrepreneurs, telles que Biddit, StartMySuccession ou Manage My Business. Le notariat est ainsi un précurseur

digital parmi les professions juridiques en Belgique et se porte garant de services modernes répondant aux attentes d'aujourd'hui.

Pour élargir encore l'ancrage sociétal, Fednot fournit jour après jour au grand public des informations accessibles sur les sujets juridiques qui comptent vraiment dans la vie.

Par les notaires,
Pour les notaires,
Pour les citoyens et
les entrepreneurs.





● Etudes notariales

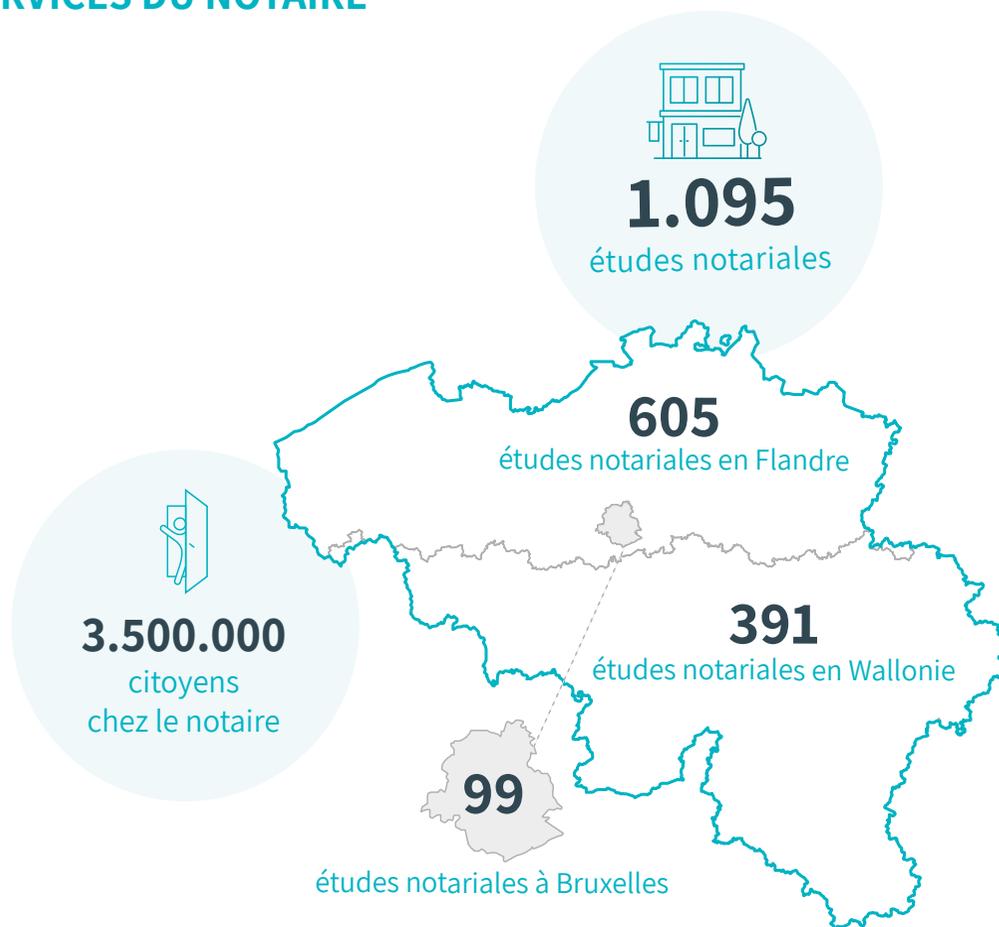
SOUTENIR ET RENFORCER LES SERVICES DU NOTAIRE

A. Le notaire, un conseiller proche de tous les citoyens

Le pays compte 1.095 études notariales, ce qui permet à chacun en Belgique de toujours pouvoir compter sur une étude notariale à proximité.

Les régions les plus densément peuplées comptent d'avantage d'études notariales. Le notariat reste accessible, y compris pour les personnes socialement vulnérables ou qui ont du mal à suivre les évolutions digitales. Les personnes âgées, les personnes moins mobiles et les personnes socialement plus fragiles peuvent également compter sur un notaire à proximité, un expert juridique accessible qui comprend en outre la réalité locale.

Chaque année, environ 3,5 millions de citoyens font appel à un notaire. Cela se traduit par la passation de près de 1,2 million d'actes dans la sphère familiale, dans le monde des entreprises au sens large ou dans le domaine de l'immobilier.



- Droit de la famille
- Droit successoral et patrimonial
- Droit immobilier
- Droit des personnes morales
- Droit administratif
- Droit fiscal

B. Le notaire, un conseiller dans tous les moments clés de la vie

Cohabitation

Mariage

Achat d'un logement

Emprunt

Divorce

Donation

Succession

Création d'une entreprise



Le notaire est proche du citoyen et des pouvoirs publics

Le notaire est un expert polyvalent

Le notaire est **à l'aise dans tous les domaines juridiques**, qu'il s'agisse du droit (patrimonial) de la famille, du droit immobilier ou du droit des sociétés. Grâce à sa connaissance des différentes matières juridiques, il sait garder une vue d'ensemble, conseiller correctement les citoyens et les prémunir contre les éventuelles conséquences involontaires de leurs décisions.

Le notaire aide les citoyens à s'y retrouver dans la complexité du monde juridique. En effet, les évolutions sociales et la structure de l'État belge, où les différentes régions interprètent chacune à leur manière leurs compétences propres, rendent le cadre juridique de plus en plus complexe. Pour les citoyens qui ont besoin de clarté et de repères, les notaires sont présents pour fournir **des conseils personnalisés**.



À la fois officier public et entrepreneur, le notaire fournit un service proche du citoyen sans nécessiter d'investissement de la part de l'État.

Le notaire offre un ancrage juridique aux citoyens.

« En tant qu'expert juridique, le notaire peut faire le lien entre les différentes branches du droit et prémunir les citoyens contre les conséquences involontaires de leurs décisions. »



Anne Wuilquot
Présidente de Fednot



C. Le notaire, gage de sécurité

Le notaire veille à ce que les parties concluent des accords valables sur le plan juridique et à ce que ces accords soient consignés et enregistrés de manière à ce qu'ils ne puissent pas être contestés. Cette sécurité est extrêmement importante car elle constitue la base de toutes les activités (économiques) qui en découlent.

Un acte notarié offre une protection aux citoyens. L'acte notarié a valeur de jugement. Les parties ne peuvent pas contester ce qu'elles ont convenu. L'accord conclu est 'gravé dans le marbre'. Si l'une des parties ne respecte pas les accords, l'autre partie n'a pas besoin de saisir le juge pour obtenir leur exécution. L'acte notarié sert alors de titre exécutoire.

Avec un acte notarié, les citoyens sont également protégés contre les revendications injustifiées d'autres personnes.

Chaque année, les notaires belges passent plus de 1,2 million d'actes. Ils préviennent ainsi de nombreux conflits juridiques et le notariat constitue un rempart contre un déferlement de procédures judiciaires.

Des citoyens en quête de sérénité

Ce gage de sécurité offre une certaine tranquillité d'esprit aux citoyens, qu'il s'agisse d'acheter un logement, de se marier, de créer une entreprise ou de régler leur succession. Parce qu'il régule et enregistre les décisions importantes, le notaire apporte la sérénité aux citoyens. Grâce à sa vaste expertise juridique, il jouit d'une grande confiance. C'est ce qui ressort des enquêtes régulièrement réalisées auprès des citoyens à la demande de Fednot.



C'est la seule profession qui assure la sécurité juridique et financière des transactions.



Plus de

1,2 million

d'actes passés
chaque année

« Le notaire joue également un grand rôle de justice préventive. Par son rôle de conciliateur, il recherche des solutions équilibrées et durables entre les parties. Son intervention permet ainsi d'éviter, en amont, de nombreux litiges qui pourraient surcharger les tribunaux. »



Anne Wuilquot

Présidente de Fednot

« Fednot a procédé à la digitalisation de nombreux processus sur les 25 dernières années. Cette digitalisation facilite aujourd'hui l'échange d'informations entre les études notariales, entre les études et les autorités mais aussi entre les études et le citoyen. Grâce à Fednot, l'échange de documents et données est fait via des canaux hautement sécurisés. Cet échange digital permet de libérer du temps au profit de la relation humaine entretenue entre le notaire et le citoyen. Chaque citoyen peut toujours bénéficier d'un expert en « chair et en os ». Il peut aujourd'hui choisir entre le contact digital et le contact humain. Dans les 2 cas, l'empathie du notaire reste essentielle pour ancrer la relation de confiance existant avec le citoyen. »



Anne Wuilquot
Présidente de Fednot

SOUTENIR LE NOTARIAT DANS LA TRANSITION VERS UN MONDE DIGITAL

A. Optimisation des services notariaux

Sur les quelque 250 collaborateurs de Fednot, près de la moitié travaillent au département ICT. Ce n'est pas un hasard. Le notariat suit les évolutions digitales de près en poursuivant un triple objectif :

1. Optimiser les services fournis par les notaires afin qu'ils puissent pleinement se concentrer sur leur rôle de conseiller indépendant ;
2. Réaliser une transmission fluide des informations numériques en étroite concertation avec et pour les administrations publiques, dans le cadre des nombreux contacts avec ces instances ;
3. Développer des applications qui répondent aux attentes actuelles des citoyens et des entrepreneurs.

Au cours des dernières décennies, Fednot a développé de nombreuses applications pour les études notariales, notamment pour la demande d'états hypothécaires, d'informations urbanistiques, etc. Dans une prochaine phase, toutes ces applica-

tions seront intégrées dans une plateforme unique, ce qui augmentera encore plus l'efficacité des études notariales.

Bien entendu, Fednot explore également les possibilités de l'intelligence artificielle (IA), sans pour autant ignorer les risques liés à cette technologie. Le notariat traite chaque jour des milliers de données sensibles en matière de protection de la vie privée. Lors du développement de toute application, la protection de ces données est une priorité. Lorsque les citoyens font appel au notaire, ils s'attendent à juste titre à ce que leur dossier soit traité avec discrétion et confidentialité. **Pour garantir cette discrétion et le respect de la vie privée, Fednot déploie tous les outils possibles.**

La digitalisation des études notariales permet de gagner en efficacité et de réduire les formalités administratives, de sorte que les notaires peuvent consacrer plus de temps aux interactions personnelles avec les citoyens.

Sécurisation maximale de toutes les données (sensibles à la vie privée)

Quelle que soit l'application (qu'il s'agisse d'applications destinées aux citoyens comme la plateforme de vente en ligne Biddit, d'applications notariales ou du réseau numérique entre les études notariales), Fednot veille à ce **que tout soit totalement sécurisé et le reste.**

- Tous les outils digitaux satisfont aux exigences du règlement général sur la protection des données (RGPD).
- Toutes les données authentiques dont les notaires sont responsables sont conservées dans des centres de données distincts, ce qui permet à Fednot de garder le contrôle.
- Pour les citoyens, les applications telles que Biddit ou Izimi ne sont accessibles qu'au moyen d'une application d'authentification comme itsme®.
- Le réseau numérique qui relie les études notariales entre elles, appelé le Réseau Notarial Sécurisé, est isolé de la toile mondiale et répond aux normes de sécurité les plus strictes. Grâce à ce réseau, les liaisons vidéo entre les études notariales peuvent également se faire en toute sécurité.
- Fednot veille non seulement à ce que des garanties de sécurité solides soient en place, mais aussi à ce que les mesures de sécurité prévues soient respectées. Grâce à cette approche stricte, Fednot a obtenu en 2023 la certification ISO 27001 pour Izimi, le coffre-fort digital que le notariat met gratuitement à la disposition de toute personne majeure en Belgique. Fednot étend cette certification à l'ensemble de l'organisation.



B. Digitalisation du notariat

Depuis 2000, le notariat redouble d'efforts en matière de digitalisation et de développement d'outils en ligne.



La première phase consistait à mettre en place un réseau interne entre les études notariales et Fednot.

La plateforme qui en a résulté, appelée eNotariat, s'est développée au point de devenir un instrument de travail incontournable pour les notaires et leurs collaborateurs. Ils y trouvent des **avis et commentaires juridiques** sur toutes les questions importantes pour les citoyens, ainsi que des informations sur la gestion des dossiers, **la gestion d'une étude ou le lancement de nouveaux outils.**

Un réseau numérique ultra-sécurisé entre les études notariales, le **Réseau Notarial Sécurisé (RNS)**, a vu le jour en 2019. Il s'agit d'un réseau privé isolé du web mondial. Le RNS est ainsi beaucoup moins vulnérable au piratage et aux cyberattaques, un élément essentiel compte tenu du fait que le notariat traite chaque jour un grand nombre d'informations sensibles en matière de protection de la vie privée.



2

Dans une deuxième phase, Fednot a mis en place une série d'applications permettant une transmission fluide de l'information entre les administrations publiques et les études.

Citons par exemple l'application **ASF** pour consulter les avis sociaux et fiscaux ou l'application **Self-Service Hypothèques (SSH)** pour demander et recevoir les états hypothécaires. Grâce à **eDepot**, qui existe déjà depuis 2006, les notaires peuvent déposer électroniquement les actes de constitution de sociétés et mettre à jour les données d'entreprise dans les sources authentiques. Cette solution a permis d'accélérer considérablement la création d'une entreprise. D'autres avantages d'eDepot sont l'attribution et l'activation automatiques d'un numéro d'entreprise auprès de la BCE et la publication de l'acte constitutif au Moniteur belge. En 2022, Fednot a lancé **iBot**, une application web permettant aux notaires d'effectuer des recherches auprès des communes flamandes en vue de préparer des ventes immobilières. Un canal sécurisé a été mis en place avec le **SPF Finances** pour la transmission sécurisée des **avis d'imposition en matière de droits d'enregistrement et de droits de succession.**

3

Dans une troisième phase, Fednot a développé des applications pour les citoyens et les entrepreneurs.

Un exemple bien connu est la plateforme de vente immobilière en ligne **Biddit** qui permet à un acheteur potentiel de faire une offre en ligne sur un bien faisant l'objet d'une vente publique ou de gré à gré.

D'autres exemples sont le coffre-fort digital gratuit **Izimi**, qui sert non seulement à stocker toutes sortes de documents en toute sécurité mais qui est également de plus en plus utilisé comme canal de communication sécurisé entre le notaire et le citoyen, et **StartMySuccession**, un portail numérique pour toutes les personnes confrontées à un décès ou pour celles qui veulent régler leur succession. Pour les entrepreneurs, Fednot a développé le registre électronique des actions **eStox** et **Manage My Business**. Pour le grand public, Fednot a créé Notaire.be, qui contient un grand nombre d'informations accessibles sur diverses questions juridiques. Le site sera entièrement remanié en 2025.

À quelques exceptions près, depuis 2024, les parties peuvent signer tous les types d'actes authentiques par voie numérique, à condition de se présenter physiquement dans une étude notariale. Si plusieurs notaires interviennent dans le même dossier, l'acte peut également être signé **lors d'une liaison vidéo** entre les études notariales concernées. Les notaires et leurs clients ne doivent plus se réunir en une seule étude, ce qui évite des déplacements inutiles. Pour certains actes, comme la constitution d'une société, les citoyens ne doivent même plus se rendre chez un notaire et l'acte peut être signé par le biais d'une procuration digitale et d'une vidéoconférence.



Le notariat investit chaque année significativement dans la digitalisation afin de pouvoir consacrer plus de temps au citoyen.

C. Le notariat : acteur social et sociétal

Partenariats et écosystèmes

Pour rester pertinente dans un monde en constante évolution, Fednot, comme toute autre organisation, doit dépasser ses limites et partir en quête de compétences et d'expertises en dehors de son univers habituel.

Cette démarche implique la mise en place d'écosystèmes avec des **partenaires extérieurs** pour interagir encore mieux avec l'environnement changeant, pour arriver à suivre le rythme effréné des évolutions technologiques et pour offrir des services qui aident les citoyens et les entrepreneurs à aller de l'avant.

eStox, le registre électronique des actions que Fednot a développé en collaboration avec l'**Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ITAA)**, et qui a été lancé en mars 2019, en est un bel exemple. De même, **Manage My Business**, la plateforme développée par Fednot pour le traitement en ligne des actes de société (constitution, modification des statuts, dissolution) offre un tremplin à la coopération avec des partenaires externes, comme les réviseurs d'entreprises.

Izimi, pour sa part, symbolise les écosystèmes que Fednot construit avec d'autres acteurs qui ont tous un intérêt à utiliser cette plateforme : le citoyen qui souhaite garder le contrôle sur tous ses documents personnels importants et les autres acteurs à qui il souhaite transférer ses documents en toute sécurité, comme un employeur potentiel, un établissement de crédit ou un assureur.

De plus, en totale conformité avec son rôle, le notaire peut agir en tant que garant neutre des données conservées. **Izimi** peut ainsi devenir **un carrefour ultra-sécurisé de partage de données** avec des partenaires tiers. Il est important de noter que le détenteur d'un coffre-fort reste toujours maître des données que ce dernier contient. Il est le seul à décider ce qu'il advient de ses documents stockés et avec qui il partage éventuellement ceux-ci.

Gestion des registres centraux en tant que sources authentiques

Le notariat gère d'importantes sources de données authentiques accessibles au public et ce, dans un cadre légal : le registre central des testaments (CRT), le registre central des contrats de mariage (CRH), le registre central successoral (CER), le registre central des contrats de mandat (CRL) et le registre central des déclarations (CRV).

Au sein du département juridique de Fednot, un service soutient les études notariales dans l'utilisation de l'application qui leur donne accès à ces sources. Ce service traite également les demandes de consultation émanant d'organismes extérieurs et de citoyens.



Rôle sociétal

Le notariat a une responsabilité sociétale importante. Cela se traduit :

- dans un accompagnement juridique du citoyen dans tous les moments clés de sa vie et dans la proximité et la grande accessibilité des études notariales en Belgique. Les notaires consacrent une partie significative de leur temps à fournir des conseils juridiques, souvent moyennant une rémunération minimale (fixée par la loi) ;
- dans sa mission de service public, une mission qui lui est confiée par l'État afin d'organiser et de définir les relations juridiques entre les citoyens et d'assurer une égalité de traitement entre eux ;
- dans une expertise numérique étendue qui se manifeste, entre autres, par le fait que chaque étude notariale a, via Fednot, accès aux services numériques des pouvoirs publics. C'est précisément parce que l'État reconnaît l'expertise numérique de Fednot que la fédération gère plusieurs **sources de données authentiques** pour le compte des pouvoirs publics, comme le Registre central des testaments ou le Registre central des contrats de mariage.

Collaboration avec d'autres juristes pour un cadre juridique uniforme

Pour assumer leur rôle sociétal, les notaires travaillent souvent en étroite collaboration avec d'autres juristes, notamment pour examiner la législation future et actuelle ou pour répondre aux problèmes qui se posent dans la pratique notariale.

Cela se fait, par exemple, par l'intermédiaire du **Comité d'avis Sociétés et Associations (CASAVV)**, constitué en 2024. Ce comité est composé de 7 notaires et de 7 professeurs académiciens issus de différentes universités belges.

Il émet des avis scientifiquement fondés en matière de droit des sociétés et des associations, en s'efforçant de parvenir à une application uniforme des règles dans la pratique. Les avis du CASAVV ne servent pas d'intérêts corporatistes. Ils s'adressent à tous ceux qui s'occupent de droit des sociétés : outre les notaires, également les réviseurs d'entreprises, les experts comptables, les avocats et les entreprises.

De plus, les notaires élaborent conjointement avec d'autres éminents juristes (professeurs, hauts fonctionnaires, avocats, magistrats, etc.) une doctrine basée sur des problèmes particuliers de la pratique notariale. Ce **Comité d'Études et de Législation (CEL)** examine également les projets et les propositions de loi. Le compte rendu de toutes ces activités est publié 2 fois par an et est donc accessible à un large public de juristes.



Rôle de durabilité

Le notariat est sensible à l'empreinte écologique qu'il laisse. Le **Congrès notarial**, qui a été organisé pour tous les notaires belges à Mons en septembre 2024, a été entièrement consacré à la question de savoir comment les études notariales peuvent devenir plus durables.

Fednot a déjà lancé plusieurs initiatives visant à réduire l'empreinte carbone de la profession.

La fédération a ainsi introduit en 2019 **un système de vidéoconférence** grâce auquel les notaires et les citoyens ne doivent plus faire de longs trajets en voiture pour aller signer un acte notarié.

L'utilisation de ce système augmente d'année en année.

En 2024, les notaires ont organisé pas moins de 312.378 vidéoconférences. Environ 19 millions de kilomètres de déplacements en voiture ont ainsi pu être évités, ce qui représente une réduction des émissions de CO₂ de 3.419 tonnes. Pour obtenir le même effet, les notaires devraient planter plus de 131.000 arbres.

Grâce à ces efforts soutenus, y compris dans son organisation interne, Fednot a obtenu en avril 2025 le **label Entreprise Ecodynamique**, une initiative du service public régional Bruxelles Environnement. Une belle récompense pour les efforts déployés en matière de gestion des déchets, de consommation d'eau et d'énergie, de mobilité, de politique d'achat, etc.



D. Les services de Fednot

Fednot soutient les études notariales grâce à une large gamme de services et de solutions.

Plus d'informations sur www.fednot.be/activites

Avis juridiques

Fednot dispose d'une équipe de juristes spécialisés qui informent les études notariales des nouvelles législations et auxquels les études peuvent s'adresser pour obtenir des conseils par écrit et par téléphone sur des questions concrètes dans un dossier spécifique.

Le département juridique est également responsable du suivi de la réglementation au niveau du contenu et de la rédaction de commentaires, de conseils, de schémas, d'aperçus et de nombreuses publications juridiques spécialisées.

Le département juridique est également chargé du suivi des projets IT entre le notariat et certaines autorités publiques telles que le SPF Finances et Vlabel. Il est également le point de contact pour les études notariales et les différentes autorités afin d'assurer une bonne collaboration.

Management au sein des études

Une équipe de consultants conseille et accompagne les notaires dans tous les aspects de la gestion de leur étude. Ceci comprend des conseils sur la création d'associations et de fusions d'études, l'organisation des processus dans l'étude, le traitement de dossiers ou la communication avec les citoyens.

À la demande des notaires, le service de traduction de Fednot traite chaque année par l'intermédiaire de ses traducteurs internes et externes des milliers de pages de traductions. Ce service veille également à ce que les documents soient légalisés, c'est-à-dire qu'ils puissent être valablement utilisés à l'étranger.

Au cours des dernières décennies, la digitalisation a également entraîné un bouleversement

des méthodes de travail au sein des études notariales. Fednot propose donc aux notaires et à leurs collaborateurs de les accompagner dans ce processus de transformation afin qu'ils puissent utiliser aisément les nouvelles applications digitales. L'objectif final est d'optimiser l'expérience client et la collaboration entre les études.



Communication

Aux yeux de Fednot, il est essentiel de communiquer sur les sujets juridiques de manière claire et transparente. Le fer de lance de la communication externe est le site web www.notaire.be, qui propose des informations actualisées sur les aspects juridiques des moments clés de la vie. Ce site est complété par des podcasts, des vidéos et la diffusion d'informations juridiques accessibles à tous via les réseaux sociaux.

Social Affairs

Avec près de 8.400 salariés, les études notariales constituent également des employeurs importants. Le département Social Affairs est chargé de la concertation avec les partenaires sociaux et du suivi des conditions d'emploi. En outre, il gère les avantages sociaux (pensions complémentaires, assurance hospitalisation, etc.) des collaborateurs pour le compte des employeurs notariaux. Social Affairs soutient également les notaires en tant que gestionnaire des ressources humaines.

Formations

En étroite collaboration avec ses conseils régionaux, le Conseil francophone du Notariat (CF) et le Vlaamse Raad van het Notariaat (Vlanot), Fednot organise une palette de formations qui couvrent non seulement l'expertise juridique, mais également la médiation, l'informatique et le management.

Début 2025, Fednot a lancé une plateforme d'information sur l'IA afin d'informer les notaires et leurs collaborateurs des dernières avancées technologiques.

Solutions ICT

Les collaborateurs de Fednot développent de nombreuses applications digitales sur mesure pour les études notariales, souvent en étroite concertation avec diverses autorités publiques. Ces solutions conduisent à une simplification administrative significative. Cette équipe élabore également des applications pour tous les citoyens (Biddit, Izimi, etc.). Elle veille à ce que les communications entre les citoyens et les notaires, entre les notaires eux-mêmes et entre les notaires et les administrations publiques se fassent par le biais de canaux digitaux ultra-sécurisés, afin que les citoyens puissent être assurés que les données sensibles en matière de respect de la vie privée soient protégées selon les normes en vigueur les plus strictes.

Business Intelligence

L'équipe B.I. analyse les données dont dispose le notariat et Fednot qui découlent de la pratique notariale. Ces données sont collectées, analysées et ensuite traitées afin de créer des rapports et des tableaux de bord. Ces outils sont précieux dans la prise de décisions, le suivi du fonctionnement des études notariales et la publication de divers baromètres destinés au grand public, tels que les baromètres immobiliers sur l'évolution du marché de l'immobilier.





INFORMER LE CITOYEN

Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel que les citoyens soient correctement informés des conséquences juridiques de leurs décisions. Avec l'essor de l'IA générative et la diffusion de demi-vérités sur les réseaux sociaux, il est, selon Fednot, primordial de fournir des informations exactes.

Pour ce faire, elle utilise différents canaux, tant numériques que traditionnels, tels que des brochures, des infiches et des présentations lors d'événements, afin que les citoyens soient correctement informés des moments clés de leur vie.

DES SOLUTIONS QUI SIMPLIFIENT LA VIE DU CITOYEN

Ces dernières années, Fednot a développé un certain nombre de nouvelles applications qui lui permettent de répondre aux nouvelles attentes des citoyens et des entrepreneurs.

En 2018, Fednot a par exemple lancé Biddit, une plateforme qui est depuis devenue incontournable pour l'achat de biens immobiliers en ligne.

Un autre exemple est Izimi, le coffre-fort digital gratuit dans lequel les citoyens peuvent stocker et classer tous leurs documents importants. L'application sert également de canal ultra-sécurisé pour partager des documents avec les personnes de leur choix.





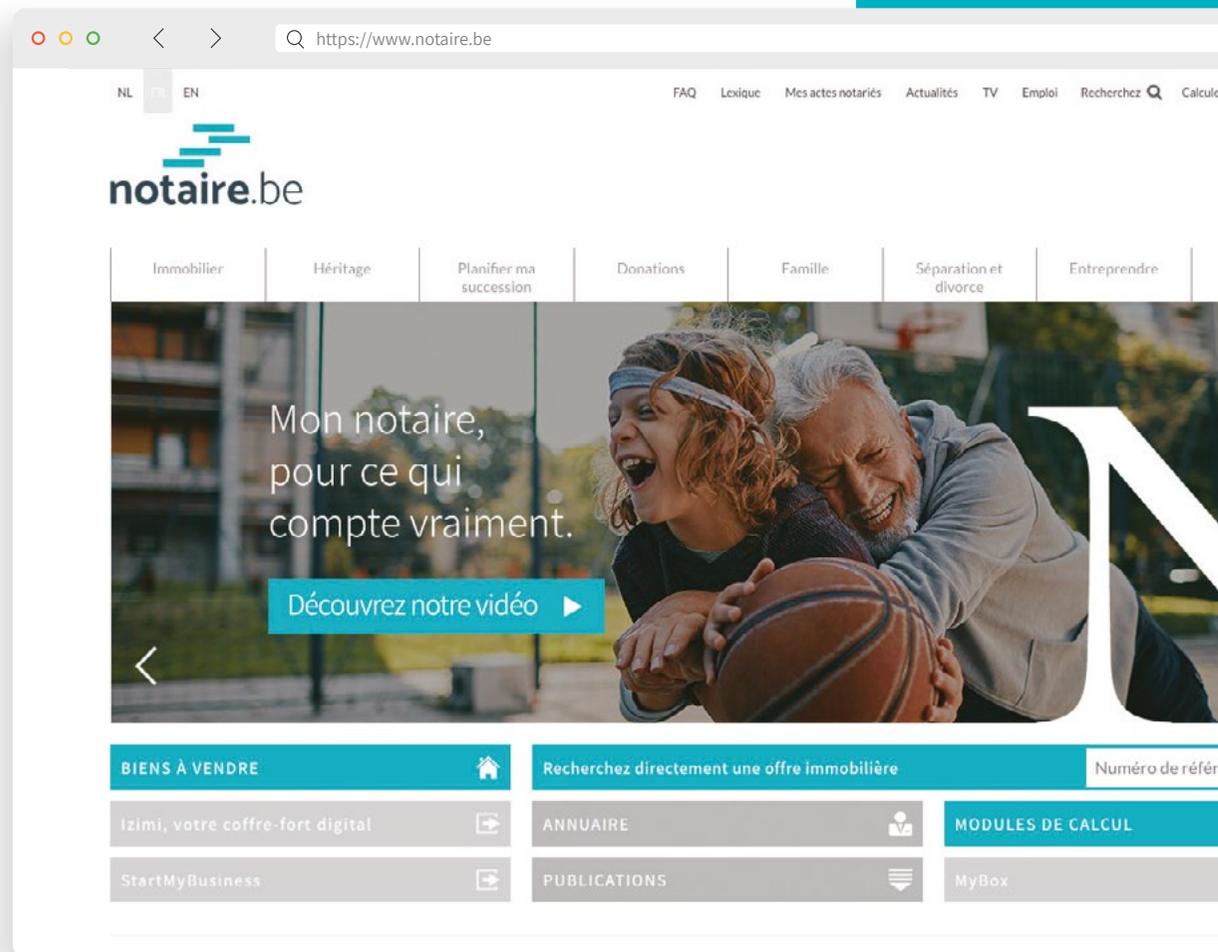
Notaire.be fournit des informations accessibles sur l'achat et la vente d'un logement, le mariage, la cohabitation, le divorce, la planification successorale, l'héritage et l'entrepreneuriat – en résumé, sur tous les sujets juridiques qui comptent vraiment.

Sur le site, l'internaute trouvera un annuaire des études notariales, des modules pour le calcul des frais lors de l'achat d'un logement, de nombreuses infoches et un lien vers notaire.jobs, un site d'**offres d'emploi** pour travailler dans le notariat.

Un aperçu des communiqués de presse publiés par Fednot, dont les baromètres immobiliers, est également disponible en ligne.

En 2025, ce site web fait peau neuve afin que les citoyens puissent trouver encore plus rapidement les informations souhaitées.

www.notaire.be



StartMySuccession

Lancé par Fednot en septembre 2024, ce site web a été conçu afin de guider les citoyens dans les démarches à entreprendre après le décès d'un proche et de les aider à préparer leur succession.

StartMySuccession **répond à un réel besoin.**

En effet, avec près de 30.000 visiteurs uniques dans les 5 premiers mois suivant son lancement, le site web suscite beaucoup d'intérêt. On compte également près de 5.000 infoches téléchargées au cours de cette période.

StartMySuccession met l'accent sur la valeur ajoutée d'un accompagnement spécialisé et professionnel par un notaire. Toute personne souhaitant obtenir de l'aide pour régler une succession ou prendre elle-même des mesures pour éviter les conflits après son décès peut contacter une étude notariale directement sur le site.

www.startmysuccession.be

https://www.startmysuccession.be

StartMySuccession
une initiative de notaire.be

Accueil Planifier ma succession Gérer un décès ▼ Accompagnement notarial Frais FAQs NL

Organiser ou gérer une succession, étape par étape.

Je souhaite planifier ma succession

Je souhaite gérer les démarches liées au décès

Le décès fait partie de la vie.
Se préparer et s'informer est crucial.
Et quand cela devient complexe pour vous, c'est notre métier d'expert de vous guider.

Optez pour un accompagnement notarial personnalisé.

Confiez-nous tout ce qui compte vraiment pour vous.
Contactez une étude notariale

En septembre 2018, Fednot a lancé Biddit, la plateforme de vente immobilière en ligne des notaires. Une solution sur mesure permettant aux acheteurs d'enchérir facilement, de manière transparente et en toute sécurité sur des maisons, des appartements et d'autres biens immobiliers faisant l'objet d'une **vente publique**. Les offres sont contraignantes, ce qui est également rassurant pour le vendeur.

Depuis 2024, il est également possible d'enchérir par le biais de Biddit sur des biens immobiliers vendus de **gré à gré**. Le vendeur choisit si le notaire peut afficher le prix souhaité, minimum ou recommandé, et/ou si l'acheteur potentiel peut se renseigner sur le prix déjà proposé auprès du notaire qui organise la vente.



Corporate IT Award

Fednot a reçu en 2019 le prestigieux prix Corporate IT Award lors du CIO Leadership Summit à Genval. Une belle reconnaissance pour la plateforme de vente immobilière en ligne Biddit qui a pour but de mieux répondre aux besoins des citoyens. Fednot a remporté le premier prix dans la catégorie « Meilleure expérience utilisateur ».

The screenshot shows the Biddit website interface. At the top, there's a navigation bar with the Biddit logo, a search bar containing 'https://www.biddit.be', and links for 'SE CONNECTER', 'FR', and 'FAQ'. Below the navigation is a large banner with an aerial view of a city street, featuring the text 'Biens immobiliers en ligne' and 'Vendez et achetez votre bien immobilier en toute confiance, avec les conseils d'un notaire'. Underneath the banner are three search filters: 'Trouver un bien sur base de critères', 'Trouver un bien spécifique sur base du code de référence', and 'Trouver les biens d'une étude'. A search bar below these filters contains the text 'Province, commune, code postal'. To the right of the search bar are icons for home, chat, currency (€), and search. Below the search bar are three tabs: 'Vente publique', 'Vente de gré à gré', and 'Toutes les ventes'. The main content area displays three property listings, each with a photo, a 'Se termine le 03/05 12:00' badge, a price tag, and a 'Vente publique' label. The first listing is a 'Studio-duplex situé en plein centre d'arion (lot 3)' for €77.000, located at Rue Francoq 48 2 - 6700 Arlon. The second listing is 'Rustig gelegen verder af te werken gesloten bebouwing' for €200.000, located at Buisstraat 34 - 2890 Puurs-Sint-Amands. The third listing is 'Espace commercial idéalement situé dans le centre d'arion' for €301.000, located at Avenue de la Gare - 6700 Arlon.

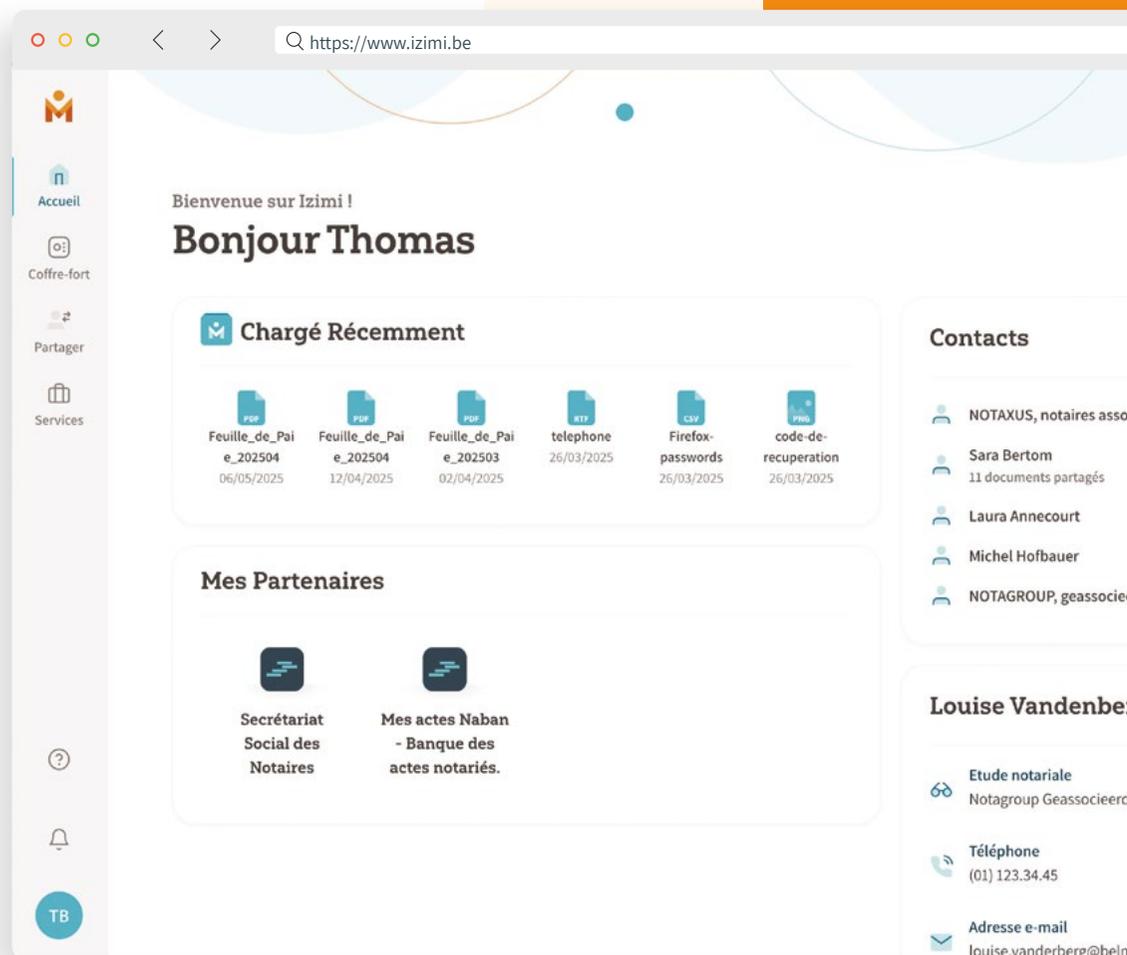


Fin 2020, le notariat lançait Izimi : une **plateforme numérique** où chaque citoyen majeur dispose d'un **coffre-fort personnel** pour stocker gratuitement tous ses documents personnels importants. Izimi est cependant plus qu'un coffre-fort digital sécurisé. C'est également un canal de communication ultra-sécurisé entre le citoyen et d'autres utilisateurs de la plateforme, tels que son partenaire ou le notaire. Grâce à Izimi et à la récente connexion avec itsme®, les citoyens peuvent désormais envoyer des données importantes de manière hautement sécurisée à des partenaires connectés tels que les institutions financières.

Entre-temps, Fednot enrichit la plateforme avec des nouvelles fonctionnalités. Le citoyen a ainsi via Izimi, outre un **accès direct** existant à ses **actes notariés**, également accès à la Banque des Actes Notariés, dénommée **NABAN**. À terme, il aura également une vue sur ses dossiers en cours et clôturés chez le notaire.

Depuis son lancement jusqu'à la mi-2025, plus de **550.000** citoyens majeurs ont ouvert un coffre-fort Izimi.

www.izimi.be





eStox est un **registre numérique des actions** lancé en 2019 par Fednot et l'Institute for Tax Advisors and Accountants (ITAA), qui répond à un réel besoin du monde de l'entreprise d'obtenir une image fidèle de la structure (de l'actionnariat) des sociétés et des associations.

Les notaires, les experts-comptables et les conseillers fiscaux veillent ainsi à ce que les données introduites dans eStox soient fidèles. eStox assure **la transparence et la traçabilité des données et des transactions (en actions)**. Grâce à l'intervention des notaires, des experts-comptables et des conseillers fiscaux, le registre des actions reste parfaitement à jour.

eStox est par ailleurs le seul outil reconnu **comme source authentique par le SPF Finances**. En outre, ce dernier offre **une connexion automatique au registre UBO**. De cette manière, les personnes qui contrôlent une société (ou les personnes qu'elles ont désignées) pourront plus aisément effectuer la déclaration UBO annuelle obligatoire.

www.estox.be

The screenshot shows the eStox web application interface for a company named 'My Company'. The interface is in French and includes a navigation menu on the left with icons for 'Aperçu', 'Titulaires de titres', 'Administrateurs', 'Opérations', 'Utilisateurs', and 'UBO'. The main content area is divided into several sections:

- Capital:** A donut chart showing the breakdown of capital into five categories: Souscrit (€18.600), Libéré (€16.740), Non libéré (€1.860), Effectivement libéré (€16.740), and Libéré en espèces (€16.740).
- Administrateurs:** A table listing administrators: Louis Dubois (Gérant) and Olivia Peeters (Gérant).
- Actionnaires:** A table listing shareholders with columns for Nom, Complet, Usuf, Voix, and Valeur. The table shows two entries for Louis Dubois and Olivia Peeters.
- Droits de vote:** A pie chart showing the distribution of voting rights among shareholders: Louis Dubois (37.5%), Olivia Peeters (25%), Marc Maes (12.5%), Marie Claes (12.5%), and Simon Mathieu (12.5%).



En 2021, Fednot a lancé StartMyBusiness. Ainsi, un entrepreneur n'a plus besoin de se rendre physiquement chez un notaire pour constituer sa société. L'**acte de constitution** peut être **signé** à distance lors d'une **vidéoconférence**.

En 2023, StartMyBusiness est devenu **Manage My Business**. Depuis lors, non seulement la constitution, mais aussi la **modification** ou la **dissolution des statuts** peut se dérouler entièrement **en ligne** et les documents nécessaires peuvent être signés lors de la vidéoconférence avec le notaire.

Tout comme l'application eStox, Manage My Business peut devenir un véritable écosystème qui implique également des prestataires de services autres que les notaires. Outre les notaires et les experts-comptables, depuis mars 2025, les **réviseurs d'entreprise** peuvent également utiliser Manage My Business comme espace sécurisé afin d'échanger des informations et des documents dans le cadre d'un dossier d'une personne morale.

www.manage-my-business.be

https://www.manage-my-business.be

A propos Constitution Modification Dissolution Conseils pour les entrepreneurs FAQ S'identifier FR

Bienvenue sur Manage My Business

La plateforme belge pour la constitution, la modification et la dissolution en ligne de votre société, association ou fondation.

Commencez →

Création entièrement en ligne et à distance Facile et rapide Avec l'accompagnement et l'expertise du notaire

Constitution Modification Dissolution

Consultez le plan des étapes en détail →

Tout commence par une idée ! Avec un business plan, vous mettez vos objectifs sur papier. Que voulez...



La Belgique est le tout premier pays de l'Union européenne où le notariat propose ce service en ligne.

LE NOTARIAT EN CHIFFRES (2024)



1.788
notaires



1.095
études notariales



Plus de
1.200.000
actes passés



486
associations

Le notariat



78
notaires
adjoints *



3.500.000
citoyens chez le notaire



8.345
collaborateurs dans
les études notariales



44
notaires
nouvellement
nommés

★ Depuis le 1er janvier 2023, les candidats-notaires peuvent exercer en tant que notaires adjoints. Il s'agit de notaires à part entière, dotés des mêmes compétences et obligations que tous les autres notaires. À la différence des notaires, ils exercent leur fonction en tant que salariés et non en tant qu'indépendants.



6.500
avis juridiques



200
collaborateurs



1200
actes et documents notariés traduits



555
offres d'emploi publiées sur notaire.jobs

Plus de
10
baromètres (immobiliers) publiés dans la presse

14.175

interventions dans des dossiers concrets auprès du SPF Finances ou des réponses juridiques liées aux applications

86.000

demandes traitées dans les registres tels que le Registre Central des Testaments, etc.

FEDNOT



110

API mises en production, à savoir des interfaces logicielles qui permettent à différentes applications de communiquer entre elles de manière sécurisée et numérique, sans nécessiter d'intervention manuelle.

260 millions de demandes ont été traitées par le biais de ces API.



Conseil d'administration 2024

Maître Anne Wuilquot, présidente • Maître Jean Vincke, co-vice-président •
Maître Tom Claerhout, co-vice-président • Maître Simon Gérard •
Maître Cathérine Goossens • Maître Helena Verwimp • Maître Joost Vercouteren •
Maître Alain van Doorslaer de ten Ryen • Maître Xavier Dugardin •
Maître Jean-Philippe Matagne • Monsieur Jan Sap, Directeur général •
Madame Bénédicte Vanhalewyn, secrétaire générale du conseil d'administration

GOVERNANCE FEDNOT

Fednot est une ASBL dont les décisions sont prises par un Conseil d'administration. La gestion opérationnelle est confiée au Directeur général, Jan Sap.

Conseil d'administration et comités spécialisés

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Fednot élabore la stratégie et contrôle les activités de la fédération. Il est composé de 10 administrateurs (5 néerlandophones, 5 francophones), **dont un président**. Il s'agit d'un **organe collégial** qui prend ses décisions, de préférence, par consensus.

Les administrateurs sont nommés pour une période de 3 ans. À l'exception de celui du président, ce mandat peut être renouvelé une fois.

Le Conseil d'administration comprend également un conseiller externe.

Pour la composition actuelle du Conseil d'administration : voir le site web de Fednot (www.fednot.be).

Comités spécialisés

Outre le Conseil d'administration, il existe des comités spécialisés.

Ils sont composés de notaires nommés par le Conseil d'administration : un comité de suivi, un comité d'audit et des risques ainsi qu'un comité juridique et de lobbying. Ces comités préparent les dossiers pour le conseil d'administration et formulent des avis préalables dans les dossiers sur lesquels le Conseil d'administration est amené à se prononcer.

Il existe également un comité social chargé des négociations sectorielles et du suivi des conditions de rémunération et de travail dans le notariat.

Assemblée générale

L'assemblée générale réunit une centaine de notaires délégués par les compagnies provinciales et les institutions notariales.

Son rôle ? Approuver les comptes annuels et le budget ainsi que les modifications des statuts et la désignation des administrateurs.

Gestion journalière

Depuis 2018, la gestion journalière est confiée au Directeur général, monsieur Jan Sap. Il est chargé de la gestion journalière de Fednot et veille à l'exécution des décisions du Conseil d'administration.

Monsieur Jan Sap préside à son tour le Comité exécutif (EXCO). Il est composé des directeurs et des responsables des différentes Service Units (SU) et départements.



Tous les collaborateurs de Fednot et
des institutions notariales



LES INSTITUTIONS DU NOTARIAT

Le Conseil francophone (CF), le Conseil bruxellois (COBRA) et le Vlaamse Raad van het Notariaat (Vlanot)

La structure de la Fédération Royale du Notariat est comparable à celle de la Belgique. À titre d'illustration, chaque communauté linguistique a son propre conseil. Il s'agit du CF pour les notaires francophones et germanophones, et de Vlanot pour les notaires néerlandophones.

Ces conseils assurent, chacun pour leurs propres membres, le suivi des réglementations régionales et veillent à ce que les notaires des différentes régions restent à jour sur le plan juridique grâce à des journées d'étude et à toutes sortes de formations (en ligne et physiques). En outre, ils sont responsables de la formation permanente des collaborateurs des études notariales. Ils sont également chargés des relations avec les autorités régionales et de la diffusion de l'information auprès du grand public.

À Bruxelles, le Conseil bruxellois (COBRA) assure le suivi des réglementations régionales et représente les intérêts des affaires bruxelloises.

La Chambre nationale des notaires (CNK)

La Chambre nationale des notaires est l'organe réglementaire et représentatif légal du notariat. En tant qu'institution publique, sa mission est de veiller au bon fonctionnement du notariat au service de l'intérêt public.

Par ses règlements, elle veille à l'exercice déontologique et uniforme de la profession. En outre, ses avis et ses vade-mecum se veulent un fil conducteur pour toutes les personnes concernées.

Outre d'autres missions légales, la Chambre nationale est également l'autorité de contrôle du notariat, comme le prévoit la législation anti-blanchiment, et veille, grâce à un outil digital, à l'intégrité financière des études notariales. Dans le cadre d'une procédure disciplinaire réformée, un auditorat disciplinaire a été créé en son sein.

Les Chambres provinciales

Les Chambres provinciales sont des organes représentatifs de l'ensemble des notaires d'une province ou de la région de Bruxelles-Capitale.

La chambre provinciale doit principalement maintenir la discipline et veiller au respect des règles de déontologie régissant la profession.

Elle est également chargée de prévenir ou d'arbitrer les différends d'ordre professionnel entre les notaires ou vis-à-vis de leur clientèle et pourra donc sanctionner les manquements aux règles professionnelles et infliger aux notaires certaines sanctions disciplinaires.

Elle est chargée du contrôle de la comptabilité et de la qualité des différentes études de son ressort.

SSN

Le Secrétariat Social des Notaires assure l'administration du personnel et des salaires du notariat. Différents mandataires politiques et professions libérales comme les avocats, huissiers de justice, pharmaciens et architectes font également appel au SSN.

En se concentrant sur le notariat et certains secteurs spécifiques, le SSN est unique dans le secteur des secrétariats sociaux.

Cette spécialisation offre une connaissance approfondie de la législation sociale de chacune de ces commissions paritaires.

Les gestionnaires de dossiers en collaboration avec le service juridique répondent aussi à de nombreuses questions concernant la législation sociale et l'administration du personnel.

FSE/FBZ

Le **Fonds de Sécurité d'Existence du Notariat** est responsable de l'organisation et du financement des **avantages sectoriels** prévus au sein de la **commission paritaire 216** en faveur des **employés de notaire**.

Cela comprend également la mise à disposition d'une **offre de formation générale** (langue, bureautique, soft skills) à l'attention des employés de notaire, en complément de l'offre de formation notariale proposée par les conseils communautaires et la mise à disposition d'un service en matière d'outplacement.

ANVZN

La **SC Assurances du Notariat** offre entre autres une assurance de **responsabilité civile** professionnelle aux notaires belges.

Cette compagnie, qui est une compagnie d'assurances parmi d'autres, assure donc la responsabilité civile du notaire pour les erreurs commises dans le cadre normal de son activité professionnelle.

Elle couvre également dans certains cas le prix d'achat dû par un acquéreur, si ce dernier venait à décéder accidentellement entre la signature du compromis et de l'acte d'achat.

Caisse de prévoyance

La « caisse de prévoyance du notariat » (CPN) offre un produit d'**épargne pension** de type « PLCI » (Pension Libre Complémentaire d'Indépendant) destiné exclusivement aux notaires, à leur partenaire et aux candidats-notaires ayant le statut d'indépendant.

La CPN est un « OFP » (Organisme de Financement de Pension) de type social, géré par les notaires et pour les notaires, qui, en plus de l'épargne pension, propose une **assurance décès et une couverture maladie/invalidité** très intéressantes.

Sécurité Notariale

L'ASBL Sécurité Notariale est un **fonds de solidarité** créé par les notaires.

Elle intervient en faveur de la victime de bonne foi d'un notaire qui a failli dans l'exercice de sa fonction.

Ces interventions ne peuvent concerner que les dépôts d'argent qui découlent de l'activité notariale.

Privanot

Privanot trouve ses racines au sein du notariat. Cette ASBL veille à ce que le secteur public, les PME, les professions libérales et les institutions internationales intègrent les principes du Règlement général sur la protection des données (**RGPD**) dans la structure et la culture de l'organisation. Privanot propose à ces organisations un **package complet** comprenant des conseils, un audit de la manière dont elles traitent les données à caractère personnel ou l'élaboration d'un plan d'action afin qu'elles puissent travailler en pleine **conformité avec le RGPD**. Privanot dispose d'une équipe multidisciplinaire composée de juristes spécialisés et de professionnels de l'IT qui sont experts en sécurité des systèmes d'information.



La fonction notariale est présente dans 22 des 27 États membres de l'Union européenne.

Au total, plus de 45 000 notaires dans l'Union européenne.

 Fonction notariale existante

CINB

Une institution notariale importante est le Conseil International du Notariat Belge, le CINB.

Le CINB soutient et représente le notariat belge aux niveaux international, européen et bilatéral dans les dossiers politiques et juridiques qui touchent la profession notariale.

Ses principaux partenaires sont les Notaires d'Europe (CNUE), les représentants des notaires des autres États membres de l'UE (contacts bilatéraux), l'Union Internationale du Notariat (UINL), la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne, les services publics fédéraux et les représentants des entreprises.

Outre le suivi permanent de la réglementation et de la jurisprudence européennes, le CINB apporte également chaque année sa contribution à des rapports internationaux tels que ceux de la Banque mondiale, du Conseil de l'Europe (rapport sur l'efficacité de la justice) ou de la Commission européenne (rapport annuel sur la formation juridique dans les États membres de l'UE).

L'INTERNATIONALISATION DU NOTARIAT

Expertise de l'étude notariale belge, également pour les dossiers internationaux

Les contacts avec des personnes en dehors des frontières du pays ne cessent d'augmenter.

Il y a également de plus en plus de Belges qui séjournent dans un autre pays de l'Union européenne et ce, pour diverses raisons : des jeunes qui partent étudier à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus+, des personnes qui s'installent en dehors des frontières suite à un mariage avec un partenaire d'un autre pays, des seniors qui profitent de leur retraite dans le sud de l'Europe, etc. Le Belge achète dès lors aussi plus souvent un bien immobilier à l'étranger. Certains aspects familiaux doivent aussi souvent être réglés depuis l'étranger, comme la rédaction d'un mandat de protection extrajudiciaire ou d'un testament. Il va de soi que la dimension internationale est également devenue un élément incontournable dans le monde des entreprises.

En raison de cette internationalisation, de nombreuses transactions se complexifient : le règlement d'une succession, l'achat ou la vente d'un bien immobilier, l'établissement d'une succursale à l'étranger, etc.

Toute personne confrontée à des règles juridiques étrangères a besoin de conseils juridiques clairs et corrects.

- Quelles sont les conséquences d'un contrat de mariage conclu à l'étranger ?
- Qui contacter pour l'achat d'une propriété en Espagne ?
- Comment un expatrié peut-il éviter à ses héritiers des litiges ou des discussions avec les autorités fiscales ?
- Est-il possible de constituer une entreprise depuis l'étranger ?

La digitalisation au service des dossiers internationaux

Le notariat investit en permanence dans la numérisation des services aux citoyens et aux entreprises.

Des applications telles que Manage My Business simplifient la vie des entrepreneurs en leur permettant d'effectuer et de suivre numériquement la constitution, la modification et la dissolution de leur entreprise.

La visioconférence et l'utilisation de la signature électronique garantissent que certaines transactions peuvent avoir lieu sans que le citoyen doive se présenter personnellement à l'étude notariale.

Le notariat belge est précurseur en matière de digitalisation dans l'Union européenne.



Fédération Royale du Notariat belge

www.fednot.be

